

COMMISSION DE GESTION 2020  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES*  
(ADM)

---

**Objet : GESTION 2020**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de M. Philippe GUEYDAN (membre) et Mme Emilie BOVET (présidente rapporteuse), en charge de la Direction Administration, culture et relations extérieures (ADM) s'est entretenue avec Monsieur le Syndic et a pu visiter en sa compagnie les services qui en dépendent.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

Les visites se sont organisées selon le planning suivant :

**- mercredi 3 mars 2021, 14 h - 17 h, visioconférence**

Entretien avec M. le Syndic et M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal et son adjointe. Entretien avec la directrice du Théâtre, Mme Roxane Aybek.

**- lundi 22 mars 2021, 09h00-12h00, Hôtel de Ville**

Entretien avec M. le Syndic et entretien avec la cheffe de l'Office de la culture. Entretien avec la chargée de communication. Visite de la bibliothèque.

**- mercredi 31 mars 2021, 10h00-11h00, visioconférence**

Entretien avec M. le Syndic et Mme Laure Hauswirth, cheffe du Service des ressources humaines.

**2. PREMIER ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LE SYNDIC ET ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE MUNICIPAL ET SON ADJOINTE. ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE DU THEATRE DE BEAUSOBRE**

Lors de ce premier entretien par visioconférence, la sous-commission s'est d'abord entretenue avec M. le Syndic, M. G. Stella, secrétaire municipal et son adjointe. La sous-commission s'est intéressée à la relation transversale entre les chefs de services et la Municipalité et particulièrement sur le bilan de la Journée au vert organisée en janvier 2020. M. G. Stella souligne qu'une telle journée est importante pour vérifier que les services de la Ville aient la capacité de travailler ensemble et de pouvoir recadrer les choses, si nécessaire. Il explique également que la Ville doit travailler avec des entreprises privées en vue de grands projets qui n'ont pas la même temporalité qu'une collectivité publique et qu'une telle journée permet aussi de resserrer les liens entre les cadres, faire connaissances avec les collègues dans un cadre un peu différent. Elle permet également à la Municipalité de prendre des nouvelles des collaborateurs.

La sous-commission s'est également interrogée sur l'état-major de crise. Cet état-major de crise a été instauré en 2015 à l'occasion d'un incendie à la Grand-Rue. Une formation de l'état-major de crise est prévue normalement tous les ans. En 2020, elle a été donnée par la Protection Civile avec un module

de formation continue et des exercices grandeur nature. Il a été aussi question de la gestion du Greffe lors de la situation sanitaire spécialement au début mars. M. G. Stella relate que le Greffe a dû faire des pointages réguliers des effectifs dans son service mais aussi de l'état des stocks en gel hydroalcoolique, gants, masques. Il mentionne que la Municipalité a aussi été attentive à ce qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement entre les métiers qui peuvent faire du télétravail et ceux qui ne peuvent pas. Il mentionne également que le VPN de la Ville a été changé en mars 2020, coïncidence heureuse car cela a permis de mettre en place le télétravail plus aisément. Il mentionne qu'en mars 2020 environ 80 personnes sur 300 ont été en télétravail. M. le Syndic a apprécié la capacité d'adaptation de ses collaborateurs durant cette période compliquée. Il mentionne également que pour lui le télétravail apporte quelques avantages, notamment une meilleure préparation des séances de travail.

La sous-commission s'est entretenue toujours en visioconférence avec M. le Syndic et la directrice du Théâtre de Beausobre. Elle mentionne que l'année 2020 était de toute manière particulière vu que le Théâtre devait être libéré fin mars en raison des travaux prévus. La saison 2019-2020 a été courte et aurait dû se clôturer par le Festival Morges-sous-Rire fin mars. La pandémie du COVID-19 a contraint la directrice à annuler Morges-sous-Rire. Les travaux du théâtre ont aussi été arrêtés sur une période de 15 jours à cause de la pandémie ce qui a engendré des retards. La situation sanitaire a contraint à repousser la réouverture de la saison 2020-2021 prévue en octobre 2020. La directrice signale que les employés du théâtre, en particulier les régisseurs techniques, ont travaillé sur le chantier durant cette période. Elle signale également que le Théâtre ne peut pas bénéficier de RHT vu qu'il fait partie d'une administration publique mais qu'il bénéficie de la protection des emplois vu qu'il fait partie de l'administration de la Ville. Certains collaborateurs ont effectué des remplacements à la réception de l'Hôtel de Ville. La directrice a aussi mentionné que les séances de programmation ont laissé la place à des séances de chantiers.

La sous-commission a pu ensuite aller visiter le chantier du Théâtre de Beausobre en compagnie de la directrice.

### **3. ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE L'OFFICE DE LA CULTURE, LA CHARGÉE DE LA COMMUNICATION ET VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La sous-commission s'est entretenue avec M. le Syndic et la cheffe de l'Office de la culture. Cette dernière est en poste depuis octobre 2020. M. le Syndic signale le départ après 10 ans d'activité de la précédéssseure qui a développé le poste puisque celui-ci n'existait pas avant sa venue. L'Office de la culture en temps de pandémie a été l'interlocuteur privilégié des acteurs culturels en cas de questions sur les plans de protection sanitaire. Il a aussi fait le trait d'union entre les acteurs culturels et le Canton. La Municipalité a décidé de maintenir les subventions ordinaires et extraordinaires ce qui est un moyen de soutenir la culture dans cette période particulièrement difficile pour ce domaine d'activité.

La sous-commission s'est intéressée au développement de la plateforme de subvention. La cheffe de l'Office de la culture explique que cette plateforme permet aux demandeurs de subvention de mettre à jour leur dossier avec les documents nécessaires. Ils peuvent le faire à leur rythme et une fois le dossier complet l'envoyer via la plateforme. Cette plateforme est encore en phase de test. Elle se sera finalisée dans le courant 2021.

La sous-commission a pu ensuite visiter la bibliothèque. Le responsable de la bibliothèque relate qu'en raison de la crise sanitaire, la bibliothèque a été fermée de mi-mars à mi-mai 2020. À la réouverture, au début, elle ne pouvait accueillir que 10 personnes par étage et les animations proposées habituellement n'ont pas pu être reconduites durant cette période. Pour éviter aux personnes de venir à la bibliothèque, un service de commande par téléphone ou mail a été introduit. Il a eu du succès. Pour les personnes qui ne peuvent pas venir chercher leur commande un service de livraison à domicile a été introduit sur demande. Les horaires d'ouverture ont aussi été adaptés. Il est à noter que les prêts ont baissé d'environ 30 % principalement à cause de la crise sanitaire.

La sous-commission s'est ensuite entretenue avec la chargée de communication. Elle signale que dès que le Conseil fédéral a décidé le confinement, cela a été un tourbillon car il a fallu gérer la communication usuelle, la communication de crise et les questions de la population via les réseaux

sociaux puisque l'administration communale était fermée. Le défi a été de tenir le coup au niveau de la communication.

En parallèle et indépendamment de la pandémie, une charte des réseaux sociaux a été élaborée. Cette dernière est annexée au règlement et elle concerne tous les employés de la Ville. Cette charte est axée sur des conseils. Il est à noter que cette initiative est pro-active et n'a pas été dictée par des problèmes relatifs aux réseaux sociaux.

Concernant le site internet de la Ville, c'est un site datant de 2011 et une réflexion sur une refonte de site a été reprise. Il est à noter que cette refonte se fera par le même prestataire que celui qui s'occupe du site actuellement. Il est à noter également que cela correspond à un besoin des services et de la population.

La chargée de communication a été interrogée sur le bilan de l'application mobile en 2020 et il en ressort que celui-ci est bon, que les retours de la population sont également bons et que c'est un moyen pertinent de relayer l'information et que cela permet de recevoir des informations sans les chercher.

#### **4. ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

La sous-commission s'est entretenue par visioconférence avec M. le Syndic et Mme Laure Hauswirth, cheffe du Service des ressources humaines. Mme L. Hauswirth fait partie de la task force et y joue un rôle de relais au niveau du personnel. Elle signale que le service a été sensibilisé très tôt à la gravité de la situation car dès la fin février, une collaboratrice a été infectée par le COVID-19 et a dû être hospitalisée. Le rôle du service durant cette crise a été de soutenir les chefs de service. Il a été mis particulièrement à contribution par la Direction Cohésion sociale et logement et principalement par la petite enfance car le personnel a dû organiser un service d'urgence et il a été particulièrement exposé durant cette période.

Concernant le télétravail, le Service informatique a dû commander des ordinateurs portables pour permettre d'équiper les collaborateurs. Concernant l'organisation du service, il a maintenu les activités essentielles comme le paiement des salaires. Le reste des tâches a été fait par visioconférence (comme par exemples les embauches). Un règlement sur le télétravail a été élaboré. Il consiste à introduire, pour les postes qui le permettent, un tournus de télétravail et qu'un maximum de 40 % du taux d'activité soit fait en télétravail par convention. Cette demande doit venir de l'employé. Il permet d'offrir une flexibilité à l'employé. Il est à mentionner que ce règlement sera mis en vigueur dès que la situation sera revenue à la normale.

Mme L. Hauswirth mentionne que le turn-over a baissé durant l'année dernière. Elle souligne que la Ville n'a pas le droit aux RHT vu que c'est une collectivité publique. La Municipalité a pris des décisions motivées par la volonté qu'il n'y ait pas d'atteinte financière pour les employés.

La sous-commission a relevé une hausse importante du nombre de jour maladie (+ 493.29 jours) et du nombre de cas (+ 14 cas) également. Pour Mme L. Hauswirth, une partie de la réponse est à chercher dans la situation particulièrement inquiétante de cette pandémie qui induit des maladies supplémentaires (particulièrement d'ordre psychique). Elle informe que les situations de maladie sont suivies selon un protocole et un système de suivi des absences. M. le Syndic relève que la maladie fait partie de la sphère privée des personnes et qu'il est difficile de remédier à cela.

## 5. SUIVI DES VŒUX EN COURS

**Vœu 1-2017** : Que la Municipalité considère comme objet prioritaire et stratégique tout ce qui a trait à la sécurité et dépose un rapport détaillé chaque année sur les mesures prises et les progrès accomplis dans ce domaine pour l'ensemble des dicastères

Réponse de la Municipalité : Les questions de sécurité ont trait à plusieurs domaines comme les mesures de santé et sécurité au travail, la sécurité des chantiers, la prévention incendie ainsi que la sécurité des manifestations. L'analyse et la gestion des risques est du ressort de différents dicastères voire d'instances externe telles que la Police Région Morges en ce qui concerne la sécurité des manifestations. Un rapport faisant état de la situation actuelle de la Ville de Morges a été rédigé par la Direction Administration, culture et relations extérieures. La nécessité de créer une fonction transversale d'ingénieur-e sécurité ou de travailler avec un mandataire externe a été évoquée et permettrait de répondre au vœu no 1 de la commission de gestion. Ceci ferait alors l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal. La Municipalité estime en effet que ce sujet est important. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Un poste de chargé-e de sécurité a été validé dans le cadre du budget 2021. Il est prévu d'engager une personne en juin 2021. La rédaction d'un rapport concernant les activités de santé et sécurité au sein de l'administration communale est prévue dans le cahier des charges de ce poste. Cette personne débutera par un état des lieux. Dès lors, le premier rapport pour une année complète pourra être présenté lors du rapport de gestion 2022.

Proposition de la commission de gestion : Vu qu'un préavis sera déposé en 2021, la commission décide de maintenir ce vœu pour suivi de la situation.

**Vœu 01-2018** : Que la Municipalité fixe des horaires d'ouverture des services à la population en adéquation avec les horaires des personnes travaillant à plein temps.

Réponse de la Municipalité : Que ce soit à destination de l'entier de la population ou de publics définis, les guichets de l'administration orientent les usagers. Les collaborateur-rices sont à l'écoute de chacun, personnifiant la volonté municipale de privilégier les contacts directs entre la population et l'administration. Les horaires actuels semblent ne plus être en complète adéquation avec les besoins de la population. La Municipalité est consciente que les horaires d'ouverture des guichets ne s'étendent pas, pour partie au moins, sur la pause de midi ou en soirée. Relevons néanmoins que des rendez-vous en dehors des heures fixées sont possibles au sein de l'administration. La Municipalité demeure attachée à la possibilité d'un contact direct avec l'administration. Une réflexion pour étendre les horaires des différents guichets a commencé. La Municipalité accepte ce vœu.

Etat au 31 décembre 2020 : La réflexion est en cours. Un déploiement pourra avoir lieu d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Proposition de la commission de gestion : Comme la réflexion est en cours, la commission décide de maintenir ce vœu.

**Vœu 02-2018** : Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est sensible à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville. Elle a par exemple utilisé le hall pour présenter des maquettes lors d'une mise à l'enquête publique ou encore pour des expositions dans le cadre de la semaine contre le racisme. Elle veillera à préciser les modalités d'utilisation. La Municipalité accepte ce vœu.

Etat au 31 décembre 2020 : En raison de la situation sanitaire, le hall de l'Hôtel de Ville n'a pas pu être utilisé pour des expositions ou autre présentation de projet. Néanmoins, des démarches ont été entreprises auprès d'un mandataire, afin de réfléchir à la disposition du lieu et de proposer de nouvelles possibilités d'aménagement. Ceci afin de rendre plus accueillant et de mieux exploiter l'espace.

Proposition de la commission de gestion : Comme des démarches sont en cours, la commission décide du maintien de ce vœu.

**Vœu 02-2019** : Que la Municipalité informe la population sur les nouvelles lois ou règlements en vigueur et veille à une communication à large échelle par les canaux qui sont à sa disposition.

Réponse de la Municipalité : La Ville de Morges est attentive aux besoins d'information de ses habitant-es et veille à communiquer clairement via les réseaux sociaux, le bulletin communal *Reflets* et le site *Morges.ch*, lequel se décline aussi sur une application mobile gratuite. Il s'agit de donner en tout temps l'information la plus utile possible. Les lois et règlements sont répertoriés et à jour sur le site, dans les pages qui les concernent. Ainsi, par exemple, on trouve le règlement du Conseil communal dans la section « vie politique » ou encore le règlement sur les marchés sous guichet virtuel. Selon le vœu de la commission de gestion 2019, la communication de la Ville fera en sorte d'annoncer les changements et nouvelles entrées en vigueur de textes officiels, sur les canaux qui lui semblent appropriés. La Municipalité accepte ce vœu.

Etat au 31 décembre 2020 : Le travail de refonte du site *morges.ch* inclut un travail de fond sur la hiérarchie, le regroupement et la visibilité des informations importantes de la Ville (notamment les règlements et décisions clés). Relevons par ailleurs que le bulletin *La Municipalité en bref* version numérique donne de la visibilité aux décisions, règlements et lois en vigueur. De plus, les informations sont relayées via nos actualités, ainsi que sur Facebook et LinkedIn. Le pilier public, relais des informations officielles est la 4<sup>e</sup> page la plus visitée du site. La création de la rubrique dédiée au COVID-19 valorise les décisions prises par la Municipalité durant la pandémie. Elle est largement visitée par nos utilisatrices et utilisateurs (plus de 65'000 pages vues en 2020, à titre de comparaison la page emploi a été consultée 55'000 fois et la page piscine 33'000). Le travail est en cours.

Proposition de la commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission décide du maintien du vœu.

## 6. CONCLUSION

La sous-commission remercie M. le Syndic pour sa disponibilité ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens pour le temps accordé et les réponses aux différentes questions. La sous-commission estime que le fonctionnement et la gestion de cette direction sont tout à fait satisfaisants.

Pour la commission de gestion :

Le président

David Guarna

Pour la sous-commission ADM :

La présidente

Emilie Bovet